

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 juin 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1849

présenté par

Mme Manin, Mme Bareigts, Mme Benin, M. Letchimy, Mme Sanquer, M. Mathiasin,  
Mme Vainqueur-Christophe, M. Lorion, Mme Bello, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Sage,  
M. Serville et Mme Bassire

-----

**ARTICLE 16**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« VII. – Chaque année, France compétences adresse au Parlement et au ministre chargé du travail un rapport public sur le financement des centres de formation des apprentis dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à permettre au gouvernement et au législateur de mesurer les impacts directs et indirects pour les Centres de Formation des Apprentis (CFA), opérant dans collectivités territoriales de l'article 73, dont le financement des nouvelles missions n'est précisé que par décret.